

Toutefois, une analyse statistique publiée dans le *Sunday Times* dimanche dernier révèle que le régime majoritaire serait réalisable dans environ 65 ans. D'après l'ancien premier ministre de la Grande-Bretagne, Harold Wilson, il faudra entre 15 et 600 ans aux Africains pour atteindre la parité législative, ce qui n'est pas le régime majoritaire. Le monde compte-t-il que la population de la Rhodésie attendra aussi longtemps pour atteindre cet objectif partiel et insuffisant de la simple parité?

Selon le troisième principe le statut politique du peuple africain devrait être amélioré sur-le-champ. On propose ici de le faire en ajoutant quatre sièges à l'Assemblée pour les Africains. C'est bien peu. De fait, on pêche ici gravement contre les cinq principes.

Selon le quatrième principe des progrès devraient être réalisés pour mettre fin à la discrimination raciale. Ce qu'on propose ici se résume à prendre note de l'intention du régime Smith de réduire la discrimination raciale et d'établir une commission de trois membres qui serait chargée d'étudier la question, sans plus.

La loi sur le régime foncier est le principal bastion de l'apartheid. La commission est simplement chargée d'en faire la révision. Rien n'assure qu'on y donnera suite. Le régime Smith approuvera les recommandations de la commission sauf lorsqu'il existera des considérations que n'importe quel gouvernement jugerait d'ordre supérieur. Voilà une échappatoire vague à souhait. A tout prendre, ces propositions sont loin d'être satisfaisantes.

Le gouvernement canadien devrait accueillir la proposition globale avec beaucoup de réserve. Il ne devrait pas s'empresse d'approuver aveuglément ce qui pourrait se révéler un piège et une ruse contre les aspirations africaines légitimes, et il devrait en réserver la sanction jusqu'à ce que l'opinion des Noirs africains soit connue et que les Nations Unies aient accepté leur retrait.

Parmi les pays occidentaux, le Canada se distingue par la sympathie et la compréhension qu'il a manifestées envers les aspirations des Noirs d'Afrique et par son aversion pour la discrimination raciale. Dans l'intérêt des bonnes relations entre les races, dans celui de la paix et de la sécurité mondiale, cette réputation ne doit pas être ternie. Le Canada doit consulter ses partenaires du Commonwealth et attendre, pour reconnaître le gouvernement indépendant de la Rhodésie, que s'établisse dans ce pays un réel pouvoir majoritaire.

• (2.30 p.m.)

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) vient de déposer la déclaration du gouvernement britannique concernant l'entente qui a été conclue récemment entre le gouvernement de l'Angleterre, représentant le Commonwealth britannique, et le gouvernement rhodésien.

Monsieur le président, avant le 16 août, alors que j'ai eu l'occasion de visiter la Rhodésie, j'avais subi un lavage de cerveau comme la plupart des autres Canadiens. Au fait, les nouvelles internationales me laissaient croire que la Rhodésie était un pays de dictature, un pays fasciste et totalitaire. Or, j'ai eu l'occasion, avec trois autres députés,—et je crois qu'il serait souhaitable de les entendre—de me rendre en Rhodésie, d'où nous sommes tous revenus avec la même conviction. Au cours du voyage, nous avons été obligés d'abandonner nos préjugés, de regarder la situation en face, de faire enquête. Nous avons visité la

Rhodésie d'un bout à l'autre. Nous y avons rencontré tous les chefs du gouvernement, de même que les chefs révolutionnaires qui veulent que le gouvernement suive l'exemple des autres pays noirs d'Afrique qui, après avoir obtenu leur indépendance, sont devenus des satellites communistes de la Chine ou de l'URSS.

Il me fait plaisir, aujourd'hui, de donner une version autre que celle qui a été donnée par les honorables députés qui ont pris la parole avant moi. Nous avons constaté qu'en Rhodésie, il existe de l'ordre, de la discipline et également de la prospérité. On nous a demandé d'envoyer en Rhodésie les techniciens dont nous n'avions pas besoin, car on disait avoir du travail à leur confier, alors qu'il y a peu de travail pour ces gens au Canada. Le malheur de la Rhodésie, c'est qu'en 1961, lorsque l'Angleterre a voulu se mêler de la politique intérieure de ce pays, ce dernier a déclaré son indépendance unilatéralement. Tel fut son péché.

Aujourd'hui, après cinq ans d'application sans succès de sanctions économiques et politiques, canadiennes, américaines et autres, nous devrions envier la prospérité et la discipline de la Rhodésie.

Le Canada a même cessé de vendre du blé à la Rhodésie. Ce pays ne produisait pas de blé, mais à la suite des sanctions économiques qui furent imposées par plusieurs pays, il se mit à en produire et, aujourd'hui, il peut même en exporter vers d'autres pays.

Les sociétés General Motors, Ford et Chrysler ont fermé les portes de leurs usines en Rhodésie. Cela n'a pas affecté la minorité blanche, mais la majorité noire qui travaillait dans les usines.

Monsieur le président, lorsqu'on a eu la chance de visiter la Rhodésie, on peut répudier la version fautive de la situation en Rhodésie, qu'on retrouve constamment dans les journaux. Et au lieu de donner des conseils et de faire des réprimandes au peuple rhodésien, il me semble que la Chambre devrait charger un comité spécial pour enquêter sur les lieux, chose qui n'a pas été faite depuis 1961. Si un tel comité était institué, il pourrait constater si réellement le peuple rhodésien est aussi mauvais qu'on le décrit dans la presse internationale.

Aucun pays n'exerce actuellement un contrôle économique sur la Rhodésie. Il est étrange de constater que les États-Unis et certains autres pays, qui ont adopté des sanctions contre l'État rhodésien, y exportent quand même des marchandises. Pourquoi? Parce que la Rhodésie dispose de l'argent nécessaire pour acheter diverses choses.

Monsieur le président, je voudrais également dire un mot au sujet du fameux péché que constitue la discrimination. La loi de la majorité, en Rhodésie, n'existe pas. Je ne lirai pas des commentaires de journalistes ou des articles de journaux. J'ai en main un exemplaire du compte rendu des débats du Sénat de Rhodésie du 1^{er} septembre 1971, où l'on relate que le Sénat rhodésien a renversé un bill, grâce à une majorité noire au Sénat. Les Noirs qui sont représentés au Sénat ou au sein du gouvernement rhodésien ont renversé un bill qui était censé avoir été présenté par les Blancs. Or, l'histoire qu'on veut faire croire, dans le monde, à l'effet que ce sont les Blancs qui mènent en Rhodésie et que les Noirs sont sous la botte des Blancs, est absolument fautive, car les Noirs siégeant au Sénat ont renversé un bill qui avait pourtant été proposé par le gouvernement. Cela veut dire que les sénateurs noirs peuvent tous les jours renverser n'importe quel projet de loi qui ne fait pas leur affaire. C'est la raison